Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260624-DCM26_087-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2026**

PRESENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames BAREL – MARTIN - RICHOUX
Messieurs DESSAUGE - FRIN – THIRION

Les Conseillers municipaux :
Mesdames CROSSE - DELALANDE CORBIE – DENISE (arrive à 21h02 avant vote délibération n°26.085) - GUERIN DAVID - LEPASLIER - MORICE - NOYAL - PETITHOMME – ROQUES
Messieurs BREBANT – CHEREL – DALINO – DUFFE – GUERIN – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – TILLARD – TRIGALLEZ

PROCURATION :
Mme DENISE a donné pourvoir à Mme RICHOUX jusqu'à son arrivée à 21h02

ABSENTS :
M. HAKKOU
Mme VERGER

SECRETAIRE: M. BREBANT

PC/SC/26-087

FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-12 et suivants ;

VU la loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 et notamment son article 105 ;

CONSIDERANT que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

CONSIDERANT que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres ;

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

CONSIDERANT que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme de formation soit agréé par le Ministère de l'Intérieur ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260624-DCM26_087-DE

CONSIDERANT que les frais de formation comprennent les frais de déplacement (transport, hébergement et restauration), les frais d'enseignement et la compensation de l'éventuelle perte de salaire, de traitement ou de revenus ;

CONSIDERANT que le montant de ces dépenses de formation doit être compris entre 2% et 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus, majorations comprises ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **RAPPELLE** l'importance pour les élus de pouvoir se former auprès d'organismes de formation agréés ;

- **RAPPELLE** que les frais de formation potentiels pris en charge par la commune en 2026 sont établis à 10 000 €, et que les montants futurs pour le mandat seront discutés lors de l'adoption des budgets ;

- **DÉCIDE** de privilégier en ce début de mandat les thèmes de formations suivants :
    - Positionnement de l'élu local et rapport aux services
    - Initiation aux finances locales et au budget communal
    - Structures et techniques de participation citoyenne

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU
Ille-et-Vilaine

Boris BREBANT,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh